



Nombre de membres au Bureau : 19
 Nombre de membres en fonction : 19
 Membres présents : 16
 Membres excusés : 03
 Membres absents : 0

COMPTE-RENDU séance BUREAU du Lundi 22 janvier 2018 – 18h00

Sous la présidence de Monsieur Pierre SCHMITT
 Sur invitation du Président, en date du 15 janvier 2018

NOM	Prénom	Qualité	Présence
SCHMITT	Pierre	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Excusé
DIETMANN	Daniel	Vice-président	Présent
NASS	Denis	Vice-Président	Présent
DITNER	Mathieu	Vice-Président	Présent
MURER	Jean-Paul	Vice-Président	Présent
SAHM	Paul	Vice-Président	Présent
GASSMANN	Vincent	Vice-Président	Présent
SUTTER	Bernard	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marie	Vice-Président	Présent
CHAN-KAM	Laurence	Assesneur	Présente
HEYER	Morand	Assesneur	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Assesneur	Arrivé à 18h22 durant présentation «GERPLAN»
BILGER	Christian	Assesneur	Excusé
GISSINGER	François	Assesneur	Quitte la séance à 20h40 durant présentation pt 5.1
LAMERE	Jean-Luc	Assesneur	Présent
BOLORONUS	Bernard	Assesneur	Excusé
SCHITTLY	Bernard	Assesneur	Présent
GEIGER	Claude	Assesneur	Présent

Sont présents, pour le personnel : Mme Nadia GOURDON, Mr Régis HENGY.

Assiste également pour l'élaboration du compte-rendu : Mme Ludris DE ALMEIDA.

Le Président ouvre la séance à 18h10, en remerciant la présence des membres et adresse ses meilleurs vœux étant la première séance du Bureau de l'année.

Il tient également à adresser tous ses vœux de bons rétablissements à Mr Claude GEIGER en lui indiquant qu'il est ravi de sa présence.

La séance est enregistrée.

POINT 1

ADMINISTRATION GENERALE

1.1 ADOPTION compte-rendu de la séance du 18 décembre 2017

Le Président résume les différents points du compte-rendu de la séance du Bureau du 18 décembre 2017, qui a été transmis à tous les Conseiller(e)s.

Le Bureau n'ayant aucune observation, le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2017, est adopté à l'unanimité des membres présents.

1.2 PROPOSITION des Conventions avec la Mairie de Seppois-le-Bas & Collège de la Largue

Mairie de Seppois-le-Bas :

Le Président informe les membres que depuis la dernière réunion en fin d'année 2017, il s'est entretenu avec le Maire de Seppois-le-Bas qui souhaite revoir les formalités de mise à disposition du local de permanence à la Communauté de Communes.

Le bureau de permanence d'environ 11m² se situera au rez-de-chaussée de la Mairie à Seppois-le-Bas.

Une convention est en cours d'élaboration par la Commune de Seppois-le-Bas, celle-ci prendra effet à compter du 1^{er} avril 2018 pour un montant annuel de 1 200€.

En contrepartie, la Communauté de Communes mettra également à disposition une partie du sous-sol de la MARPA à la Commune de Seppois-le-Bas, d'une surface de 88m², qui sera également facturée 1 200€.

En concluant qu'au final cette opération reviendra donc à 0€ pour les deux parties.

Une convention sera également établie par la Communauté de Communes pour la mise à disposition des locaux situés au sous-sol de la MARPA à Seppois-le-Bas et qui seront divisés en quatre parties, pour du stockage de matériel :

1. une pièce attribuée à la MARPA
2. une pièce attribuée à l'Association « Les Larguotins »
3. une pièce attribuée à la Commune de Seppois-le-Bas
4. une pièce attribuée aux Restaurants du Coeur

En soulignant que les Conventions contractées entre les deux parties seront d'une année renouvelable.

Collège de la Largue Seppois-le-Bas :

Le Président informe les membres que la Convention est en cours avec le Collège de la Largue, afin de pouvoir dorénavant facturer les produits résiduels qui ne l'étaient pas jusqu'à présent, et dans la mesure du possible, percevoir la somme de 5 229€ qui correspond aux produits résiduels de l'année 2015 à 2017.

POINT 2

ENVIRONNEMENT, EVOLUTION DURABLE, TRANSITION ENERGETIQUE

2.1. PRESENTATION GERPLAN 2018 – Proposition de reprise des actions en 2018

Le Président donne la parole à Mr Daniel DIETMANN, Vice-Président qui charge Mr Régis HENGY de présenter le programme d'actions (*annexe 2.1*).

Mr Régis HENGY tient à souligner que le Conseil départemental du Haut-Rhin, diminue ses actions de soutien d'année en année.

Au cours de la présentation, Mr Bernard SUTTER, demande en ce qui concerne le soutien à l'achat d'arbres fruitiers, si les habitants peuvent bénéficier de la remise tout au long de l'année.

Le Président : il s'agit d'opérations ponctuelles menées par les arboriculteurs.

Mr Fabien ULMANN : demande comment est informée la population ?

Mr Régis HENGY : par voie de presse.

De plus, il tient à ajouter qu'il s'agit d'une action de soutien menée depuis de nombreuses années par la Communauté de Communes en lien avec les associations d'arboriculteurs.

Mr Morand HEYER : indique qu'il y a quelques années le programme d'actions « GERPLAN » intervenait pour le ramassage de pneus agricoles des silos, qu'en est-il aujourd'hui ?

Mr Denis NASS : les pneus agricoles des silos sont actuellement collectés par la Sté ALIAPUR, une demande officielle a été transmise à la Région Grand Est, dont il attend une réponse.

En soulignant que le Conseil départemental du Haut-Rhin ne finance plus cette action, sachant qu'une nouvelle réglementation interdit la mise en place de pneus sur les silos.

Le coût de retraitement des pneus est évalué à 145€/tonne.

Le Président : conclut en indiquant que la Communauté de Communes interviendra en tant que partenaire pour l'évacuation des pneus dès qu'une réponse aura été donnée par la Région Grand Est, sachant que ce sera la dernière opération et que

les retardataires et les personnes qui ne se seront pas manifestés, la Communauté de Communes ne pourra plus y donner suite.

2.2. RAPPEL désignation des délégués titulaires/suppléants Collège GEMAPI à l'EPAGE Largue – Etat des représentants

Le Président informe les membres que le Collège « GEMAPI » des délégués titulaires pour représenter la Communauté de Communes est maintenant au complet.

Il manque donc actuellement quatre délégués suppléants.

Mr Pascal SOMMERHALTER va demander à Mr Jeannot MOSSER s'il souhaite se porter candidat.

Le Président conclut qu'une nouvelle délibération viendra compléter celle du 21 décembre, lors du prochain Conseil Communautaire ce 25 janvier.

2.3. POINT GEMAPI – PROPOSITION du montant de la TAXE

Le Président donne la parole à Mr Daniel DIETMANN, afin qu'il présente ce point (*annexe 2.3*).

Mr Daniel DIETMANN : suite à une récente réunion avec Mr Cochet du Cabinet d'étude KPMG, il a été demandé au SMARL de présenter des éléments chiffrés, notamment le versement de la participation « GEMAPI » par Commune de ces trois dernières années (2015 à 2017), afin de pouvoir estimer une moyenne de l'ensemble correspondant à la part GEMAPI et non GEMAPI.

Il en est sorti les éléments suivants :

- 55% représente la part « GEMAPI » qui sera instaurée au travers de la taxe que la Communauté de Communes souhaite mettre en place, soit un montant d'environ 2,50€/habitant
- 45% représente la branche « non GEMAPI » prise en charge par les Communes, soit 1,60€/habitant

Cette proposition de la taxe GEMAPI pour un montant de 2,50€/habitant sera donc soumis au Conseil Communautaire du 08 février par voie de délibération.

2.4. PRESENTATION désignation représentants au Syndicat Mixte Recyclage Agricole du Haut-Rhin (SMRA68)

Le Président donne la parole à Mr Mathieu DITNER, afin qu'il présente ce point.

Mr Mathieu DITNER indique aux membres qu'auparavant les Communes/Syndicats d'Assainissement du secteur Porte d'Alsace adhéraient directement au SMRA68 pour l'évacuation et la valorisation des boues des stations d'épuration, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, étant donné qu'au 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes dispose de la compétence « Assainissement » sur tout le territoire.

En précisant que sur le secteur Porte d'Alsace, huit Communes étaient concernées, les quotes-parts correspondantes doivent donc être prises en charge par la Communauté de Communes sur le budget annexe « Assainissement ».

De plus, une demande a été adressée au SMRA68 pour l'adhésion de quatre Communes supplémentaires à savoir : Eglingen, Gommersdorf, Manspach et Ueberstrass.

Cependant pour ces quatre Communes il n'y a pas de facturation la première année d'adhésion, c'est-à-dire en 2018, n'ayant pas de plan d'épandage pour l'instant en place.

En concluant, qu'il s'agit donc d'adhérer au SMRA68 représentant la somme de 8 319€ et de désigner deux représentants Titulaires comme l'indique les statuts du SMRA68 pour représenter la Communauté de Communes.

Mr Jean-Marie SCHNOEBELEN, apporte une précision au document présenté où le terme « curage » est employé et souligne qu'il s'agit du traitement des boues.

De plus, il demande qu'une présentation soit prévue avec l'Agence de l'Eau et Mr Dietmann.

Les membres échangent ensuite des propos sur le mode de traitement des boues.

A l'issue, le Président demande aux membres du Bureau, si deux élus souhaitent représenter la Communauté de Communes à cet organisme.

Mr Jean-Marie SCHNOEBELEN et Mr François GISSINGER se portent candidats.

Ce point fera l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire ce 25 janvier.

POINT 3**FINANCES, FISCALITE, MOYENS GENERAUX****3.1 PRESENTATION attribution indemnité du Comptable public**

Le Président présente aux membres du Bureau le détail de l'indemnité du Comptable public, sur demande des Conseiller(s) Communautaire, ce point ayant été ajourné lors de la séance du 21 décembre dernier.

Il informe également qu'à la suite du départ du Trésorier, Mr Joël BEHR, c'est Mr Claude IPPONICH qui assure les fonctions par intérim.

3.2. PRESENTATION enjeux liés FPU – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)/Attributions de Compensation (AC)

Le Président présente les étapes à venir et le tableau récapitulant les montants de la fiscalité économique des Communes (*annexe 3.2*).

En soulignant en ce qui concerne le montant de la DGF bonifiée qui est de 180 000€ et non plus de 200 000€, la loi a été adoptée à ce sujet et il n'est plus nécessaire d'avoir neuf compétences mais huit compétences suffisent. L'intérêt communautaire devra être modifié afin de supprimer la compétence « voirie ».

Mr Vincent GASSMANN : il s'agira donc uniquement de modifier l'intérêt communautaire, les statuts quant à eux restent en l'état.

Le Président : lui confirme.

Mme Nadia GOURDON : précise que le versement des Attributions de Compensation (AC) s'effectuent par douzième mensuels, soit en fin de chaque mois, mais tant que la CLECT ne s'est pas réunie, la Communauté de Communes ne peut les verser.

En conséquence, le versement ne pourra intervenir qu'après le 15 février.

Mr Jean-Luc LAMERE : demande quand seront connus les montants des Attributions de Compensation qui seront défalquées aux Communes sachant qu'il y a le budget à préparer.

Le Président : la réunion d'installation ayant lieu ce 29 janvier, la première réunion de travail se tiendra le 07 février.

Mr Jean-Luc LAMERE : propose que Mr COCHET réponde clairement à ce sujet lors du Conseil Communautaire ce 25 janvier.

A l'issue, le Président cite les membres de la Commission « CLECT » en indiquant que seule la Commune de Montreux-Vieux n'a pas donné suite, dans ce cas, c'est selon l'ordre du tableau du Conseil municipal soit le Maire de la Commune, Mr André TRABOLD.

Le Président conclut qu'un Président et un Vice-Président devront être élus au sein de la Commission, puis demande s'il y a des candidats.

Mr Jean-Paul MURER se porte candidat à la Présidence de cette Commission étant Vice-Président de la Commission Finances, Fiscalité, Moyens généraux.

Mr Vincent GASSMANN se porte candidat à la fonction de Vice-Président de cette Commission.

Le Président souligne qu'au Conseil Communautaire ce 25 janvier, il y aura peut-être d'autres candidats.

POINT 4**RH/MUTUALISATION****4.1. PRESENTATION du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Le Président donne la parole à Mme Nadia GOURDON pour présenter ce point, en l'absence de Mr Fabien ULMANN, 1^{er} Vice-Président.

Mme Nadia GOURDON en effectue la présentation (*annexe 4.1*) en soulignant que ce point n'est pas à l'ordre du jour du Conseil Communautaire ce 25 janvier mais le sera au suivant le 08 février.

POINT 5**EAU/ASSAINISSEMENT****5.1. POINT sur le TRANSFERT de compétence « Assainissement »**

Le Président donne la parole à Mr Mathieu DITNER, Vice-Président, afin d'en effectuer la présentation.

Mr Mathieu DITNER, informe les membres qu'une Commission réunie « Eau/Assainissement » et « Finances/Fiscalité/Moyens généraux » échangeront également à ce sujet, ce Mercredi 24 janvier à 18 heures.

Il présente et commente ensuite le budget prévisionnel 2018 de l'assainissement.

En soulignant que ce budget a été conçu au plus juste, au départ les charges de fonctionnement représentaient le million d'euros et a été réduit à 800 000€.

Mme Laurence CHAN-KAM : demande des explications par rapport à l'article 6218 – chapitre 011 « autre personnel extérieur ».

Mme Nadia GOURDON : la Communauté de Communes prévoit un demi-poste de remplacement en cas de nécessité pour la gestion des stations d'épuration, et pourra ainsi, en cas de besoin faire appel à des agences d'intérim.

Mr Pascal SOMMERHALTER : demande en ce qui concerne l'article 648 – chapitre 011, de quel contentieux s'agit-il ?

Le Président : répond qu'il s'agit de contentieux de deux agents d'un syndicat d'assainissement.

Mme Nadia GOURDON : rajoute que le litige n'est pas lié à la Communauté de Communes, il s'agit d'un contentieux de deux agents avec leurs ex-syndicat d'assainissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes étant employeur de ces deux agents avec la reprise de la compétence « Assainissement », cette affaire se poursuit par substitution avec la Communauté de Communes.

Mr Pascal SOMMERHALTER : demande de quelle nature est le litige ?

Mme Nadia GOURDON : il s'agit notamment de rémunération.

Mr Mathieu DITNER : indique qu'il est donc obligé de provisionner 60 000€ concernant cette affaire.

Mr Denis NASS : le fait d'inscrire cette somme équivaut en droit que la Communauté de Communes accepte le cas échéant le résultat de la procédure.

Cependant, il reconnaît que si cette somme n'est pas approvisionnée au budget, la Communauté de Communes connaîtra des difficultés budgétaires.

Mme Laurence CHAN-KAM : demande des explications concernant la somme de 15 000€ de créances en non-valeur.

Mr Mathieu DITNER : dans le cas d'impayés.

Il poursuit ensuite par la présentation des recettes et notamment :

- la PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif), proposée à 2 000€
- Proposition du Tarif de l'assainissement : 75€ HT/an « part fixe » et 2,40€ à 2,50€/m³ HT « part variable ».

A titre de comparaison, l'ex-syndicat d'Assainissement de Dannemarie & environs facturaient le tarif assainissement à :

- ✓ 76€ HT/an « part fixe » et 2,20€ à 2,40€/m³ HT « part variable », sachant qu'il y avait en plus une contribution des Communes pour les eaux pluviales.

En concluant, que le budget prévisionnel a été travaillé de façon rigoureuse, les charges de fonctionnement ont été réduites au maximum.

Dans le cas, où les tarifs proposés n'étaient pas approuvés, il tient à souligner que le budget annexe « Assainissement » 2018 sera donc déficitaire et malheureusement c'est le budget principal qui devra le compenser.

La Communauté de Communes devra donc avoir recours à l'augmentation de la fiscalité envers les contribuables.

Le Président souligne également que la Communauté de Communes ne peut établir de multiples budgets annexe « Assainissement » par secteur, c'est un seul budget annexe « Assainissement » qui est autorisé et doit couvrir tout le territoire.

De plus, il informe les membres qu'il a réceptionné récemment trois courriers des Communes suivantes : Eglingen, Guevenatten et Romagny, qui demandaient pour la plupart un lissage du tarif.

Cependant, les solutions proposées ne peuvent être prises en compte, notamment en ce qui concerne le lissage qui imputera sur celui des usagers en Assainissement Non Collectif (ANC).

Mr Bernard SCHITTLY : indique qu'il aura énormément de mal à l'expliquer à ses habitants.

Le Président : en procédant de cette manière c'est l'usager qui paiera le service rendu, il est vrai que la facturation à l'usager n'était pas la même suivant les secteurs.

En rappelant, que cette prise de compétence provient de la loi NOTRe, la Communauté de Communes n'a pas souhaité cette situation.

Mr Jean-Luc LAMERE : le prochain bulletin d'info de la Communauté de Communes devra être axé sur l'assainissement.

Mr Denis NASS demande à Mr Mathieu DITNER si la présentation des tarifs à l'usager peut être présentée au semestre.

Mr Pascal SOMMERHALTER : demande s'il est prévu de facturer le diagnostic, sachant que de nombreuses localités l'appliquent, le montant est de l'ordre de 200/250€.

Mr Mathieu DITNER : la Commission devra étudier cette hypothèse et le cas échéant le prévoir dans le règlement intérieur qui est en cours de rédaction.

Mr François GISSINGER : précise que l'ex-SIA Dannemarie & environs avait la compétence pour les eaux claires.

Mr Mathieu DITNER : cela ne rentre pas dans le cadre de la compétence « Assainissement ».

Mr Morand HEYER : demande si le curage des tabourets siphons est toujours prévu dans la compétence « Assainissement », comme l'avait l'ex-CC Largue.

Le Président : les services de la Préfecture l'ont supprimé de l'intérêt communautaire.

Cependant, la Communauté de Communes ex-Porte d'Alsace avait mutualisé ce service avec les Communes afin que les Communes disposent d'un tarif intéressant pris en charge directement par les Communes concernées.

Mr Denis NASS : propose qu'un inventaire soit établi par rapport aux investissements à venir dans les dix prochaines années, notamment pour les plus petites Communes.

Le pacte financier et fiscal doit pouvoir permettre des compensations à long terme.

Le Président : confirme que la mise en place du pacte financier et fiscal permettrait de venir en aide aux Communes qui rencontrent des difficultés financières, en citant l'exemple de la M2A.

Mr Denis NASS : qu'est-il proposé dans le cas où le tarif assainissement n'est pas approuvé en Conseil Communautaire ?

Mr Mathieu DITNER : indique qu'il faudra proposer une variante qui touchera malheureusement le budget Principal car de toute évidence le budget annexe Assainissement dans ce cas sera déficitaire.

Mr Mathieu DITNER rajoute qu'il s'est rendu dans les Communes avec le Responsable Assainissement, Mr Julien UHL, afin de préparer les Conventions de prestations de service.

Mr Bernard SUTTER : demande combien est facturé le service.

Mme Nadia GOURDON : le coût horaire technique/administratif hors engins est estimé à 25€/heure et avec engins 30€/heure.

Mr Mathieu DITNER conclut que les Conventions établis avec les Communes auront une durée d'un an renouvelable.

Mr Bernard SCHITTLY : indique que le tarif a bien été travaillé et présenté mais indique aux membres qu'il ne peut que s'abstenir, étant lui-même Maire d'un petit village, sentiment de punition répétitive qui s'installe.

Espérait qu'un lissage puisse se faire sur trois ans, tout en comprenant la difficulté de la Communauté de Communes.

Le Président indique qu'au Conseil Communautaire ce 25 janvier, il s'agira de délibérer sur les trois délibérations suivantes :

- ✓ TVA de 10%
- ✓ PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif)
- ✓ Fixation de la redevance

Au préalable, ce point sera également présenté ce 24 au soir, lors de la Commission réunie « Eau/Assainissement » & « Finances/Fiscalité/Moyens généraux ».

Mme Nadia GOURDON : rappelle que la Communauté de Communes perçoit en matière de fiscalité pour l'année 2017, 2 274 312€.

Dans le cas où la Communauté de Communes devait financer 50% de la redevance avec l'apport de la fiscalité, une augmentation de la fiscalité de 50% serait nécessaire.

Mr Bernard SCHITTLY : indique que le tarif a bien été travaillé et présenté mais indique aux membres qu'il ne peut que s'abstenir, étant lui-même Maire d'un petit village avec le sentiment de subir une punition répétitive.

Il espérait qu'un lissage puisse se faire sur trois ans, tout en comprenant la difficulté de la Communauté de Communes.

POINT 6

AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT du Territoire

6.1. Zaid Diefmatten - PRESENTATION modification n°2 au Marché

Le Président présente la situation aux membres.

Compte-tenu de la réalisation de prestations complémentaires dues à des aléas et adaptations de chantier ci-après :

- le reprofilage de la route départementale en enrobés afin d'améliorer les profils en travers
- les reprises d'accotement de la route départementale
- l'enrobage en béton d'un tuyau d'assainissement traversant le ruisseau
- l'adaptation de la hauteur de l'ouvrage canal Venturi

Cette modification n°2 au Marché représente un surplus de 19 273,75€ TTC.

Ce point fera l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire ce 25 janvier 2018.

POINT 7**INFORMATIONS & DIVERS****7.1 Dates prochaines réunions**

Le Président présente le planning des prochaines réunions.

7.2 Méthanisation

Mr Denis NASS souhaite s'exprimer concernant l'article de presse où le Maire de Dannemarie mentionnait que l'idée du projet de méthanisation lui avait été soutirée par la Communauté de Communes.

Il tient à indiquer que le dit-projet avait déjà été évoqué avant même qu'il soit Maire de Dannemarie.

En rappelant qu'à l'époque de l'ex-CC Porte d'Alsace le projet avait très bien avancé avec SITA, malheureusement, la Sté SITA a abandonné le projet au moment où il était déjà très bien avancé, laissant les élus sur le fait accompli.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, le Président lève la séance à 21h13.

DANNEMARIE, le 29 janvier 2018
Signé : Pierre SCHMITT, Président